



La carte CHIFA et le pharmacien



«ASSURANCE ET SECURITE»

ROUTE DES DEUX BASSINS
BEN AKNOUN ALGER
Tel : 021.91.16.61/69/66/
Fax : 021.91.25.54
CELLULE D'ECOUTE
Tel/Fax : 021.91.22.04
CELLULE DE COMMUNICATION
Tel : 021.91.35.16

Web : <http://www.cnas.dz>

CARTE ELECTRONIQUE CHIFA

Qu'est ce que la carte « CHIFA » ?

C'est une carte de sécurité sociale qui :

- permet l'identification de l'assuré et de ses ayants droit;
- Facilite le remboursement des prestations;
- Permet de faire valoir ses droits et ceux de ses ayants droit aux prestations de sécurité sociale;
- Permet à l'assuré d'être remboursé sans avoir à en formuler la demande.

Qu'est ce que la clé du Professionnel de santé (token) ?

La clé du professionnel de santé ou token, fournie par la CNAS, comporte des informations relatives à l'identification du professionnel, le lieu d'exercice et sa position par rapport au conventionnement.



CARTE ELECTRONIQUE CHIFA

Comment utiliser la carte « CHIFA » ?

L'assuré vous présentera sa carte CHIFA en même temps que son ordonnance.

L'introduction de la carte de l'assuré dans le lecteur de carte et celle de votre clé de professionnel de santé dans votre ordinateur vous permet de :

- identifier le malade
- connaître ses droits aux prestations.
- saisir la liste des médicaments
- élaborer la facture électronique et la signer.



NB: Avant de remettre les médicaments à l'assuré, vous en détacherez les vignettes que vous collerez sur l'ordonnance. Vous restituerez la carte à l'assuré. Vous procéderez périodiquement à la transmission des factures électroniques vers le centre de paiement où vous déposerez également les ordonnances.